

ODYSSEE Venture Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP99-36 26, rue de Berri - 75008 Paris

Dépositaire : RBC INVESTOR SERVICES BANK France S.A 105, rue Réaumur - 75002 Paris

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - PARTS A FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5

Fonds d'Investissement de Proximité (FIP - Article L214-31 du Code monétaire et financier) Agrément AMF le 09/08/2019 sous le numéro FNS20190005 Code ISIN FR0013435021



1 - État civil
Je soussigné(e) ☐ MIle ☐ Mme ☐ M. ☐ M. ou Mme
Nom Nom de jeune fille
Prénom(s)
Adresse Code Postal
Ville E-mail
Date de naissance Commune de naissance Département / Pays de naissance
Veuillez trouver ci-joint la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport, pour chaque co-souscripteur le cas échéant) ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
☐ Je n'ai pas besoin de transmettre un justificatif de domicile car je détiens des parts de fonds géré par Odyssée Venture à qui j'ai déjà transmis ce document. Mon adresse n'a pas changé.
2 - Engagement de souscription
Je déclare avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Clé pour l'Investisseur (DICI) et du règlement du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5, adhérer au Fonds et à son Règlement en souscrivant des parts A du Fonds, et : - être redevable de l'impôt sur le revenu (l''IR'') et souhaiter bénéficier de la réduction prévue à l'article 199 terdecies du CGI à laquelle peut donner droit la souscription des parts du Fonds, - ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial plus de 10 % des parts du Fonds et, directement ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts du Fonds, - être conscient que pour bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies du CGI, les parts souscrites doivent être conservées pendant cinq ans suivant la date de la souscription (sauf en cas d'événements exceptionnels mentionnés dans le règlement du Fonds), - être informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le Règlement, le demier rapport annuel et semestriel du Fonds, - avoir été informé que le rachat des parts ne pourra intervenir avant le terme d'une durée de sept ans à compter de la constitution du Fonds soit jusqu'au 31/10/2026 (pouvant aller jusqu'à neur ans soit jusqu'au 31/10/2026 (pouvant aller jusqu'à neur ans soit jusqu'au 31/10/2026 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la Société de Gestion) sauf en cas d'événements exceptionnels prévus au Règlement, - que les fonds utilisés pour la souscription des parts du Fonds ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme, - ne pas répondre aux critères du statut de « US Person » au sens du droit fiscal américain, transposé en droit français par le décert N°2015-1 du 2 janvier 2015,
3 - Souscription
Je déclare souscrire au FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5 à hauteur de euros, auxquels s'ajoutent euros de droits d'entrée*,
soit un investissement total et un versement de euros.
Le montant de la souscription ne peut être inférieur à 3000 euros hors droits d'entrée. Les souscriptions seront traduites en millièmes de parts pour la fraction de
l'investissement qui ne correspond pas à une part entière.
J'effectue mon versement par chèque à l'ordre du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5 ou par virement sur le compte du fonds.
* Le montant des droits d'entrée ne peut être in férieur à 2% du montant de la souscription.
4 - Modalités de détention des parts
Je décide que les parts souscrites :
☐ soient conservées par RBC INVESTOR SERVICES BANK France S.A., dépositaire, en nominatif pur, sans droits de garde.
☐ soient transférées sur mon compte titres dont voici les coordonnées bancaires (Veuillez trouver ci-joint un IBAN Titres) :

Numéro de compte

Code guichet

5 - Souscription et encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement, et de gestion Je verse un montant total [MT] de _______ euros en parts A, qui comprend un montant de droits d'entrée [MDE] de ______ euros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5 sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5 des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,89% (TFAM_GD), dont les frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,56% (TFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 9 ans.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée / sortie	0,56%	0,56%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,06%	1,50%
Frais de constitution	0,11%	
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,12%	
Frais de gestion indirects	0,04%	
Total	3,89%	1,56%

6 - Modalités spécifiques de partage de la plus-value « carried interest » au bénéfice de la société de gestion

Les porteurs de parts spéciales (les « parts B ») ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts B qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement à hauteur de 100% du nominal des parts A (RM).

7 - Signature du bulletin de souscription					
Fait en triple exemplaire à Le Le Le Le Le	Signature du souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »				
3ème exemplaire : Souscripteur.					

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept années prorogeable deux fois un ans [sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement]. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont destinées à ODYSSEE Venture en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution du contrat conclu avec cette dernière et la gestion de votre dossier. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, ces données peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant : ODYSSEE Venture – Service souscripteurs - 26 rue de Berri 75008 Paris – souscripteurs@odysseeventure.com. Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de ODYSSEE Venture notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution du contrat. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et règlementaire.

Tableau récapitulatif des FIP gérés par ODYSSEE VENTURE

Dénomination du fonds	Date de création	Date à laquelle l'actif doit atteindre son quota de titres éligibles	Pourcentage de l'actif éligible au 28/06/2019
CAPITAL PROXIMITE	31/12/2005	30/06/2008	Fonds en cours de liquidation
CAPITAL PROXIMITE 2	31/12/2007	30/06/2010	Fonds en cours de liquidation
ODYSSEE PROXIMITE	31/12/2007	30/06/2011	Fonds en cours de liquidation
ODYSSEE PROXIMITE 2	31/05/2010	31/05/2012	Fonds en pré-liquidation
ODYSSEE CAPITAL	30/12/2011	31/12/2013	Fonds en pré-liquidation
ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS	31/05/2012	30/04/2014	Fonds en pré-liquidation
ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS 2	17/06/2013	17/02/2016	91,2%
ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS 3	20/05/2014	20/01/2018	92,3%
ODYSSEE PME CROISSANCE	20/05/2014	20/01/2018	90,1%
UFF MULTICROISSANCE	31/10/2014	30/06/2018	90,4%
ODYSSEE PME CROISSANCE 2	19/05/2015	19/01/2019	90,2%
ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS N°4	31/10/2015	30/06/2019	90,1%
UFF MULTICROISSANCE N°2	31/12/2015	31/08/2019	78,3%
ODYSSEE PME CROISSANCE N°3	21/04/2016	21/12/2019	55,3%
UFF FRANCE CROISSANCE	28/02/2017	31/10/2020	30,3%
ODYSSEE PME CROISSANCE N°4	31/10/2017	30/06/2021	8,6%